

Emergence d'un SAGE sur le bassin versant de la Creuse

- Synthèse de la démarche -



Juin 2018

Contexte de la démarche

Dès 2011, l'EPTB Vienne a engagé une réflexion sur l'amélioration de la gestion de l'eau du bassin versant de la Creuse, sous bassin majeur de la Vienne et de la Loire. Cette réflexion s'est traduite par la réalisation d'un « Diagnostic environnemental et bilan des procédures de gestion de l'eau du bassin versant de la Creuse ». La complémentarité d'un ou de plusieurs SAGE, outil de planification et de gestion intégrée de l'eau, avec les outils déjà en place (Contrats territoriaux, contrats de rivière) a notamment été abordée dans ce travail.

Depuis décembre 2014, avec l'adhésion de la Région Centre Val-de-Loire et du Département de l'Indre-et-Loire, l'activité de l'EPTB de la Vienne, jusqu'alors plus orientée vers la partie Nouvelle-Aquitaine de son territoire, s'est vue renforcée sur l'ensemble de son périmètre d'action et notamment sur le bassin de la Creuse.

Ceci s'est traduit dès 2015 par le lancement d'une démarche de concertation large pour aboutir à un diagnostic partagé relatif à la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Creuse. Les objectifs initiaux étaient :

- Impulser une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Organiser la gouvernance de l'eau
- Développer et conforter les projets de territoire concourant à l'amélioration de la gestion de l'eau

Dans ce cadre, 43 structures et 102 personnes ont été rencontrées de manière bilatérale entre juin et novembre 2015 (ce à quoi s'ajoutent les avis pris en compte de 10 structures rencontrées dans le cadre de la démarche similaire menée sur la Vienne Tourangelle). Les entretiens ont permis d'identifier les attentes locales et les connaissances des acteurs sur la gestion de l'eau sur le bassin de la Creuse. La perception recueillie a ensuite été croisée avec des données factuelles pour établir le diagnostic et identifier le plus exhaustivement possible les enjeux du territoire.

Ce diagnostic a été construit par grande thématique (qualité, quantité, milieux, organisation du territoire). Initialement, un découpage géographique avait été tenté, mais il s'est avéré peu pertinent au regard des nombreux enjeux concernant l'ensemble du bassin de la Creuse.

Éléments de diagnostic de la gestion de l'eau sur le bassin de la Creuse



Mai 2016

**EPTB
Vienne**
Établissement Public
Territorial de Bassin

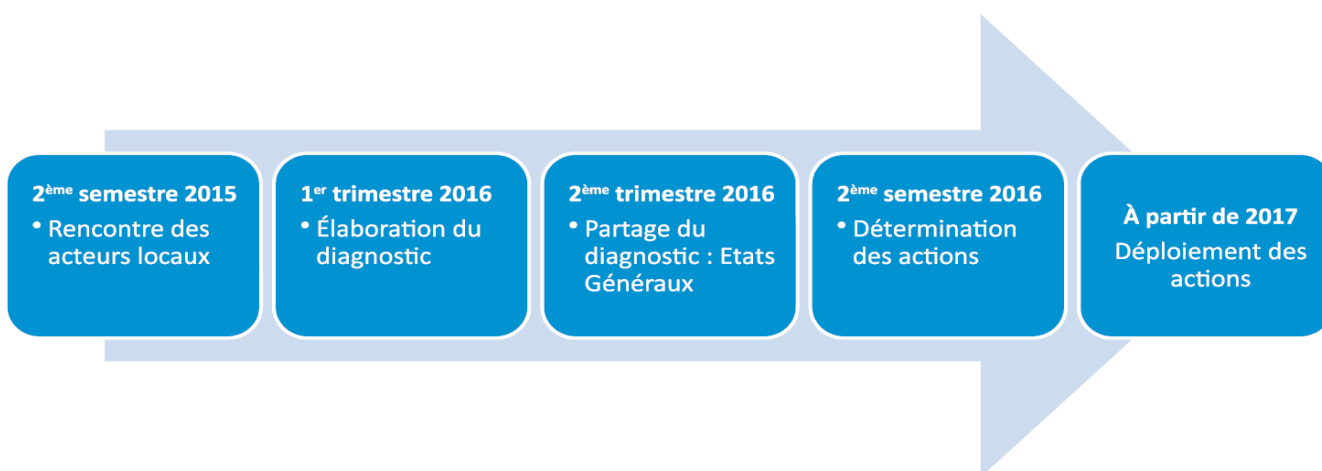
Les Etats Généraux du bassin de la Creuse, organisés le 4 juillet 2016 à Lathus-Saint-Rémy avec un large panel d'acteurs mobilisés (58 participants) pour la première fois au titre de leur appartenance à ce territoire hydrographique, ont permis de partager ce diagnostic. Lors de cette journée, 3 ateliers thématiques ont été présidés par M.Verneau (atelier Qualité-Quantité), vice-Président de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud, M.Guillon (atelier Milieux), Président de la



Communauté de Communes Creuse Thaurion Gartempe, et Mme. Gombert (atelier Gouvernance et organisation du territoire), Conseillère Régionale du Centre – Val-de-Loire. Cette organisation a permis à chacun d'apporter une contribution et de se projeter dans le projet de gestion intégrée de l'eau.

Figure 1. Partage du diagnostic lors des Etats Généraux du 4/07/2016

Cette réunion marque le véritable lancement de la démarche et a permis d'identifier un important besoin de concertation et d'échanges sur la gestion de l'eau sur ce territoire. Ce constat s'est traduit par la création d'une instance représentative du territoire, le Comité de l'Eau du bassin de la Creuse réunis les 13 avril 2017, 1^{er} décembre 2017 et 4 mai 2018.



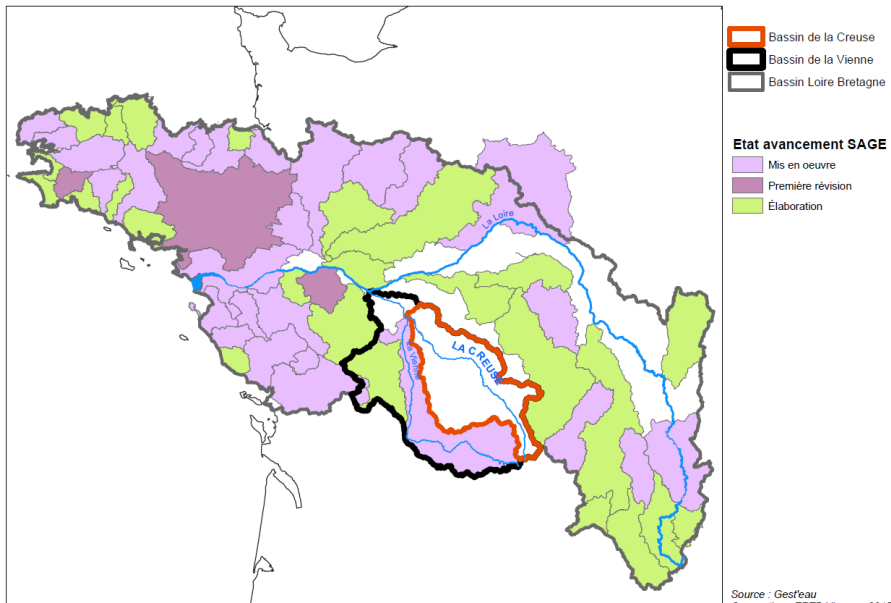
Contexte du territoire

Caractéristiques :

- 9550 km²
- 8132 km de cours d'eau (BD Carthage)
- Régions : Nouvelle-Aquitaine (60%), Centre – Val-de-Loire (40%), Auvergne-Rhône-Alpes (à la marge)
- Départements : Creuse (31%), Indre (32%), Haute-Vienne (17%), Vienne (12%), Indre-et-Loire (8%)
- A la marge : Allier, Corrèze et Cher
- Communes : 370 (+81 à la marge)
- Près de 250 000 habitants (25/km²)



Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne



Le bassin de la Creuse fait figure d'exception en étant l'un des derniers sous bassins majeurs de Loire-Bretagne à ne pas être doté d'un SAGE.

Bien que non désigné dans le SDAGE parmi les territoires pour lesquels la mise en place d'un SAGE est obligatoire, le bassin de la Creuse présente des enjeux majeurs que les outils actuellement en place ne peuvent que partiellement, voire pas traiter efficacement :

- Enjeux liés à la quantité d'eau (transferts d'eau, abreuvement, interception des flux par les plans d'eau, artificialisation des débits par les grands barrages...), le territoire est pourtant particulièrement concerné.
- Enjeux liés à la qualité d'eau (eutrophisation, manque de connaissances sur les pollutions diffuses et sur les micropolluants, gestion des pollutions par les radionucléides...).
- Certains enjeux liés à la gestion des milieux aquatiques (continuité écologique, étangs, zones humides...).

Enjeux identifiés dans le diagnostic de la gestion de l'eau sur le bassin de la Creuse

Qualité

- Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau (pollution diffuses, radionucléides...)
- Diagnostiquer la thématique assainissement et les éventuelles autres causes pouvant expliquer la dégradation du paramètre « matières organiques oxydables ».
- Développer des actions en faveur de la réduction des pollutions diffuses et du traitement de la problématique « eutrophisation » : intégration dans les contrats territoriaux, mise en place de Mesures Agro-Environnementales, sensibilisation...

Quantité

- Favoriser une gestion quantitative équilibrée entre les besoins et la disponibilité de la ressource en eau sur le territoire, et remédier aux tensions sur l'approvisionnement en eau observées localement.
- Mieux comprendre le fonctionnement des nappes et rivières à l'échelle d'entités hydrographiquement cohérentes et agir sur les causes d'étiages sévères.
- Améliorer la connaissance sur le volume prélevé pour l'abreuvement du bétail ainsi que sur les zones humides (leur état, leurs fonctionnalités) et si besoin les restaurer.
- Sensibiliser sur les risques d'inondation et les diminuer dans les zones à enjeu

Milieus

- Préserver les cours d'eaux et les milieux humides en bon état et restaurer les milieux dégradés afin de conserver ou de rétablir leur fonctionnalité.
- Promouvoir les cours d'eau, milieux aquatiques et espèces emblématiques comme vecteurs d'attractivité du territoire.
- Favoriser une démarche concertée pour traiter des problématiques complexes : gestion des grands barrages, des zones humides et des étangs, rétablissement de la continuité écologique, encadrement des pratiques sylvicoles...
- Pérenniser les populations de poissons grands migrateurs ou favoriser leur retour.
- Améliorer les connaissances sur les zones humides, le changement des pratiques agricoles, l'impact de la sylviculture...

Organisation du territoire

- Accompagner dès à présent les acteurs pour mettre en place la réforme territoriale en privilégiant une approche à l'échelle des sous-bassins versants.
- S'appuyer sur la réforme territoriale pour optimiser l'organisation de la maîtrise d'ouvrage autour de la gestion de l'eau et pour doter tout le territoire en outils de gestion des milieux aquatiques.
- Favoriser la mise en place d'une gestion intégrée et plurithématique de l'eau sur le bassin de la Creuse.

Quelques exemples

« Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau (pollution diffuses, radionucléides...) »

L'eutrophisation est une thématique complexe et peu traitée aujourd'hui, mise en évidence dans le diagnostic. La trop forte concentration en nutriments dans les retenues d'eau favorise le phénomène et seule une gestion à l'échelle de grands bassins versants permettrait d'aborder de manière cohérente le problème.

L'eutrophisation perturbe les usages tels que la baignade et autres activités nautiques. Au regard des risques sur la santé, la favorisation du développement de cyanobactéries entraîne ainsi, sur de nombreux points de baignade du territoire, des fermetures de sites : par exemples les 3 Lacs sur la Creuse amont ou encore la retenue d'Eguzon sont très impactés. Le Lac de Saint Pardoux, sur le bassin de la Gartempe est lui aussi particulièrement concerné.



Figure 2 : Fermeture du plan d'eau d'Anzême en Creuse pour cause d'algues bleues (23/07/14)
© France 3 Limousin

« Favoriser une démarche concertée pour traiter des problématiques complexes : gestion des grands barrages, des zones humides et des étangs, rétablissement de la continuité écologique, encadrement des pratiques sylvicoles... »

Les dégradations morphologiques sont une des causes les plus importantes de non atteinte du bon état sur le bassin de la Creuse. Ainsi, 57% des masses risquent de ne pas atteindre le bon état à cause de la présence d'obstacles à l'écoulement (seuils, barrages, étangs...) et 45% à cause des dégradations morphologiques (piétinements des berges sur les 2/3 amont, et essentiellement curage à l'aval).

Ces perturbations potentielles sont nombreuses : par exemple 16000 étangs et plus de 800 obstacles à l'écoulement sont renseignés. Au regard des nombreuses conséquences possibles, telles que l'accentuation de l'évaporation, le blocage de la continuité écologique, la perturbation de milieux d'une grande valeur patrimoniale (le bassin de la Creuse constitue un véritable réservoir de biodiversité de par la présence de poissons grands migrateurs), la dégradation globale de la qualité des cours d'eau... une gestion intégrée de ces problématiques est indispensable en complément des actions déjà existantes localement.

Il est aussi nécessaire de respecter les spécificités en favorisant une gestion adaptée de ces territoires, telles que la Brenne qui est reconnue internationalement par la présence des étangs au fonctionnement particulier et par l'existence de nombreuses zones humides avec la faune et la flore exceptionnelle associée.

« Favoriser une gestion quantitative équilibrée entre les besoins et la disponibilité de la ressource en eau sur le territoire, et remédier aux tensions sur l'approvisionnement en eau observées localement. »

Sur le bassin de la Creuse, le diagnostic a permis d'identifier plusieurs transferts importants d'eau vers d'autres bassins versants. Par exemple, plus de 8 millions de m³ d'eau du bassin de la Gartempe sont prélevés chaque année pour alimenter la région de Limoges, située sur le bassin de la Vienne. La Gartempe alimente aussi pour partie les villes de Guéret et de la Souterraine. Cette situation n'est pas propre à la Gartempe puisque la Creuse Amont (la Rozeille) alimente la population du bassin du Cher amont avec la retenue de Beissat (environ 1 million de m³ par an).

S'il est possible d'affirmer que cette eau ne bénéficiera pas au milieu, un manque de connaissance important existe sur le partage de la ressource en eau entre eau potable, agriculture (irrigation et abreuvement des bêtes) et industrie, et sur l'impact des prélèvements.

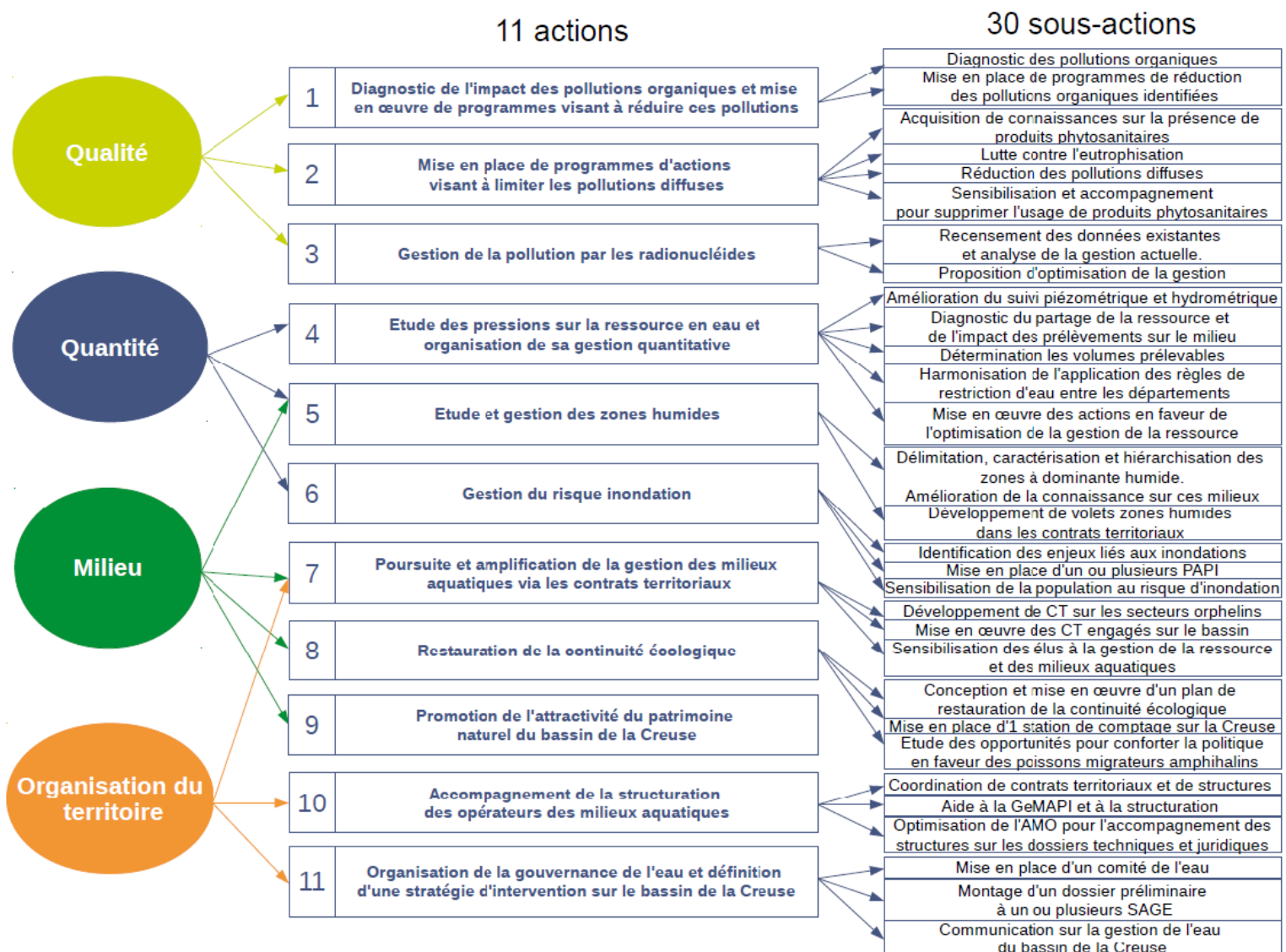
En parallèle, l'état des lieux du SDAGE montre que l'atteinte du bon état est remise en cause pour 52% des masses d'eau du BV Creuse.



Figure 3 : Rendu des ateliers thématiques le 04 juillet 2016

Le Comité de l'Eau

Considérant le besoin de concertation et d'échanges entre acteurs de l'eau du bassin de la Creuse identifié lors des Etats Généraux, l'EPTB a créé une instance informelle avec une panel représentatif d'acteurs du territoire, composée de collectivités, de structures intercommunales, de représentants de l'Etat, d'usagers ou encore d'associations : de 115 à 150 acteurs ont été associés aux différents comités (le nombre a augmenté au cours de l'avancement de la démarche et de l'adhésion du territoire au projet). Le premier comité de l'eau a notamment permis de valider un plan d'actions multipartenarial, établi suite au partage du diagnostic, comportant 11 actions cadre et 30 sous actions prévues pour répondre aux enjeux du territoire.



Ce premier comité de l'eau constitue aussi une étape charnière pour l'engagement du territoire dans une réflexion sur la mise en place d'un ou plusieurs SAGE. En effet, des représentants de l'ensemble du bassin versant de la Creuse ont validé la nécessité et leur volonté de s'engager dans une démarche de SAGE sur le bassin de la Creuse. Le comité de l'eau a ainsi validé le lancement d'une étude préliminaire à la mise en place d'un ou plusieurs SAGE sur le bassin versant de la Creuse. **Ce mode opératoire respecte la description du « guide méthodologique pour l'élaboration et la mise**

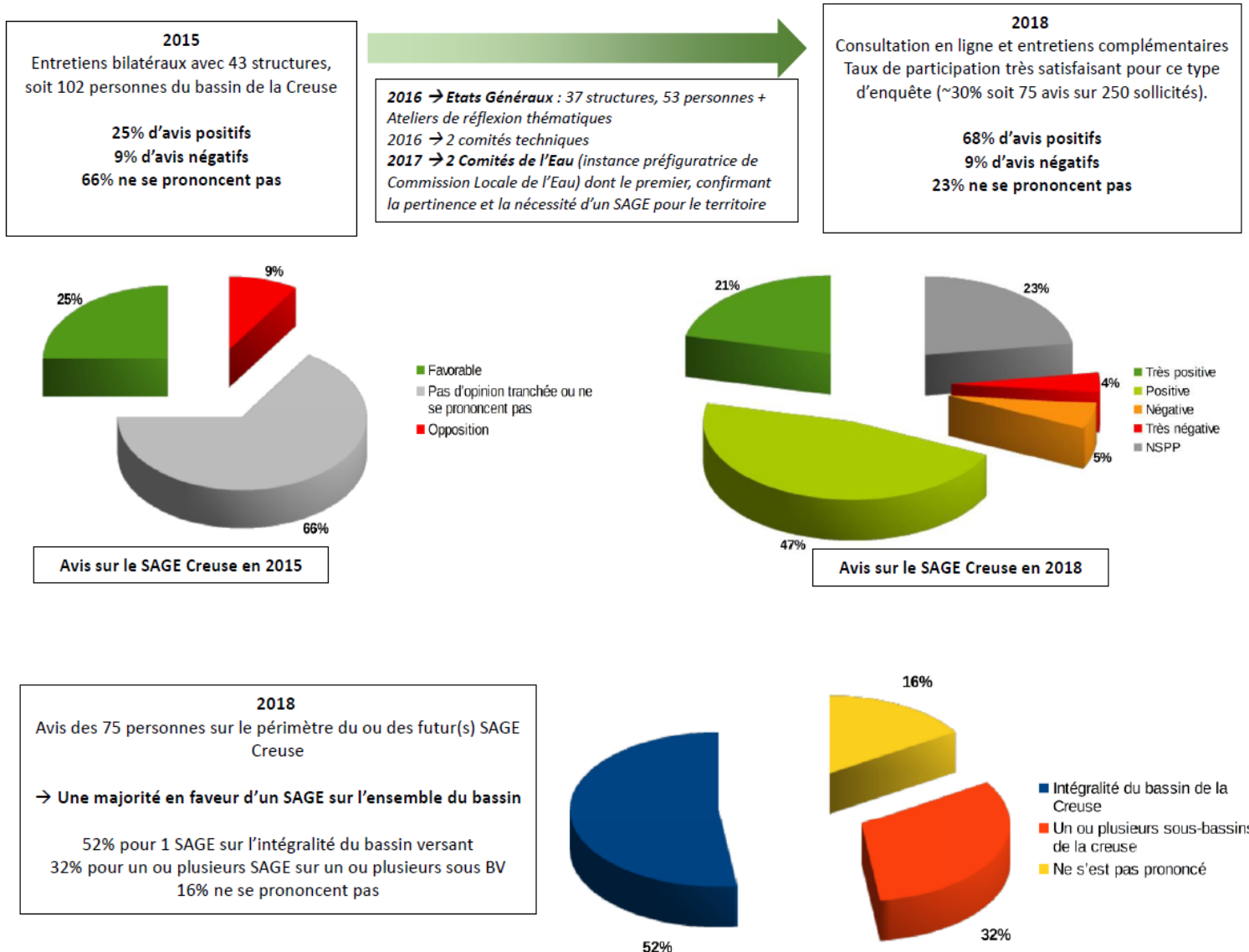
en œuvre des SAGE, des Agences de l'Eau ». Page 39 de ce guide, est expliquée la nécessité de mise en place d'un « groupe de pilotage informel », qui dans notre cas est le Comité de l'Eau, pour le montage d'un dossier préliminaire.

Le dernier Comité de l'Eau de mai 2018, qui a rassemblé 58 acteurs de l'eau du bassin, a été consacré à la présentation des résultats de l'étude préliminaire. Suite à certains points de vigilance identifiés et exprimés par certains acteurs présents, une organisation la plus adaptée au contexte et aux attentes des acteurs du territoire impliqués dans le projet a été proposée. Au regard de cette organisation, des résultats de la concertation continue menée depuis plus de 3 ans et des conclusions de l'étude préliminaire, **le Comité de l'eau a décidé, sur proposition de M. Jean-Paul Chanteguet, Président du PNR de la Brenne, de s'orienter vers la mise en place d'un SAGE sur l'ensemble du bassin versant.** Il a également acté son intention de solliciter le Préfet compétent pour le suivi du projet afin que la procédure (art. R212-27 du Code de l'Environnement) visant à délimiter le périmètre du SAGE Creuse soit engagée.

Résultats de l'étude préliminaire à la mise en place d'un SAGE sur le bassin versant de la Creuse

L'étude préliminaire à la mise en place d'un SAGE s'est appuyée sur le diagnostic partagé de la gestion de l'eau du bassin de la Creuse. Le bureau d'étude a donc complété ce travail en réalisant 13 fiches enjeux permettant de décrire les caractéristiques et les problématiques du territoire. Une consultation en ligne auprès d'un large panel d'acteurs, l'analyse d'opportunité de la mise en place d'un ou plusieurs SAGE et la mise en évidence des intérêts de cet outil pour le bassin de la Creuse ont aussi complété le travail effectué depuis 2015.

Les résultats de l'étude montrent une nette progression depuis 2015 dans l'adhésion à la démarche et dans l'opinion des acteurs sur le SAGE. Une nouvelle opportunité a été donnée à un large panel d'acteurs du bassin de la Creuse de s'exprimer sur la gestion de l'eau sur ce territoire. Le taux de participation est très satisfaisant pour ce type d'enquête puisque, d'après le bureau d'études un taux de 5 à 10% de réponses aurait été normal et cette enquête en ligne a mobilisé plus de 30% des acteurs invités à la compléter (75 avis sur 250 sollicités). Le schéma suivant résume la progression constatée :

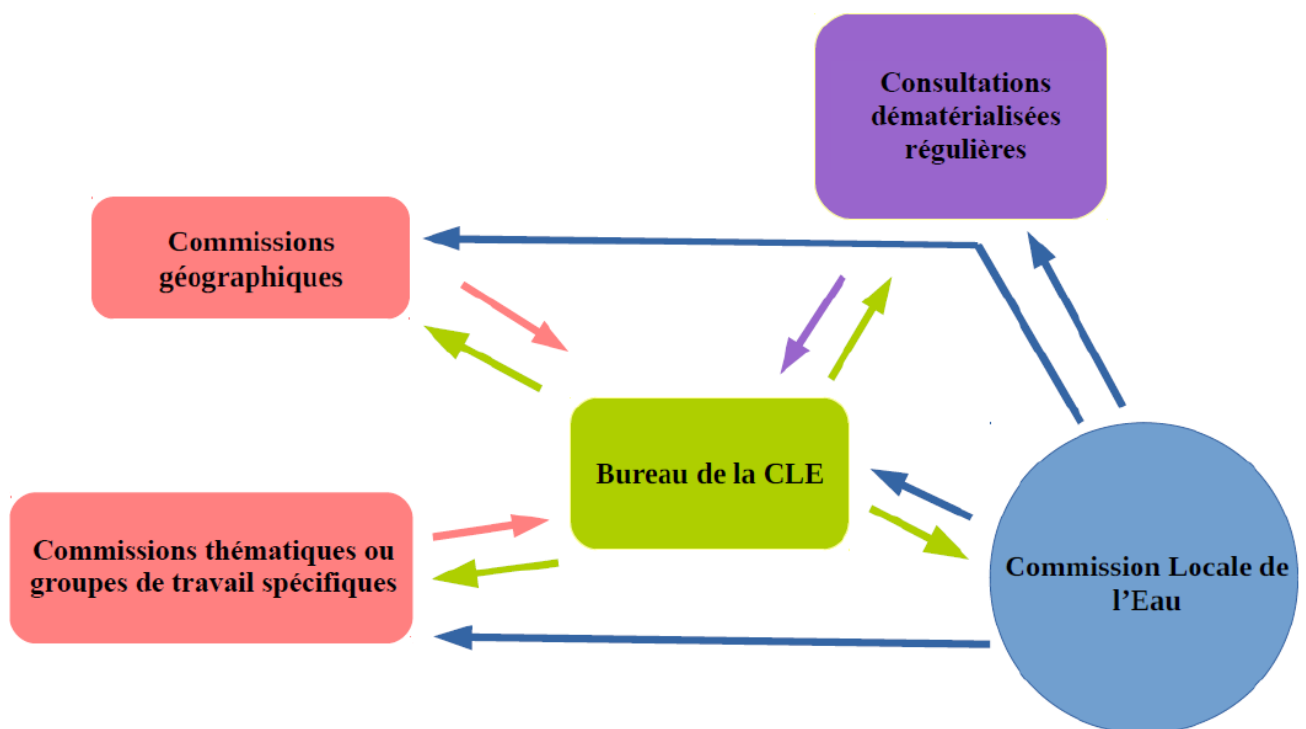


L'étude préliminaire prend en compte les résultats de la concertation et les points de vigilance identifiés pour proposer l'organisation la mieux adaptée au territoire. L'analyse avantage/inconvénient montre qu'un unique SAGE pour l'ensemble du territoire serait le plus bénéfique. Les principaux avantages par rapport à des solutions à plusieurs SAGE sont :

- Meilleure cohérence hydrographique
- Meilleure cohérence avec la structuration actuelle (nombreuses structures concernées par plusieurs sous-bassins de la Creuse)
- Prise en compte facilitée des nombreux enjeux globaux communs à l'ensemble du territoire
- Rationalisation et optimisation des coûts directs et indirects dans un contexte de rigueur budgétaire (solution environ 2 fois moins coûteuse)

Toutefois, un point de vigilance a été identifié concernant la dimension du bassin de la Creuse. L'enjeu est en effet de mettre en place un SAGE représentatif permettant une large participation des acteurs et une prise en compte des spécificités des territoires.

Par conséquent, une organisation avec des commissions territoriales et thématiques est proposée. Ce mode d'organisation devra permettre aux acteurs locaux de construire le SAGE en fonction de leurs besoins. Le schéma suivant synthétise l'organisation proposée au comité de l'eau :



Intérêts du SAGE

L'étude a identifié les intérêts du SAGE au regard des enjeux du bassin de la Creuse. Voici ci-après une liste d'intérêts mis en évidence :

- Aborder à l'échelle d'une unité géographique cohérente les problématiques complexes peu ou insuffisamment traitées à ce jour, ou de manière complémentaire aux outils en place qui permettront en partie la mise en œuvre du SAGE : gestion des zones humides, gestion de la ressource en eau fortement sollicitée sur l'ensemble du territoire, gestion de la thématique eutrophisation.
- S'appuyer sur la CLE pour conduire une réflexion interdépartementale sur la connaissance et la gestion des étangs, pour optimiser la maîtrise d'ouvrage ou encore pour mettre en place un plan de continuité écologique sur le bassin versant.
- Afin de faciliter les choix d'actions à mettre en œuvre, améliorer les connaissances sur les impacts globaux des pressions sur la ressource (pas ou peu connus sur le bassin), sur certains paramètres physico chimiques comme les matières organiques ou encore mettre en place un suivi de micropolluants médicamenteux ou phytosanitaires.
- S'appuyer sur un outil de planification et de prévention pour identifier les tendances d'évolution du territoire et des pressions, pour traiter à une échelle cohérente le sujet du changement climatique et gérer des thématiques concernant la santé publique comme les perturbateurs endocriniens ou les radionucléides.
- Compléter le dispositif des contrats territoriaux qui couvrent 90% de la surface du bassin de la Creuse et qui œuvrent essentiellement en matière de restauration des cours d'eau en développant via le SAGE des actions concernant des thématiques telles que la qualité ou la quantité d'eau. La combinaison de l'ensemble des outils est de nature à impulser une véritable gestion intégrée de l'eau sur le bassin de la Creuse.

Planning prévisionnel de la suite de la démarche

La phase d'émergence du SAGE, débutée en 2015, arrive à son terme. Conformément à la procédure (art. R212-27 du Code de l'Environnement), le comité de l'eau sollicite désormais le Préfet pour entrer dans la phase d'élaboration du SAGE. L'arrêté de périmètre (d'ici fin 2018) suivi de la constitution de la CLE (1^{er} trimestre 2019) sont les deux dernières étapes qui, en cohérence avec le rythme suivi dans le cadre de cette démarche et de la dynamique instillée, sont sollicitées ce mois de juin 2018 pour permettre un lancement de la phase d'élaboration dès le second trimestre de 2019.

L'objectif est d'aboutir à une mise en œuvre du SAGE Creuse à l'horizon 2022-2023, soit une durée globale du projet de 8 ans à partir de l'émergence en 2015 (durée moyenne constatée en France).

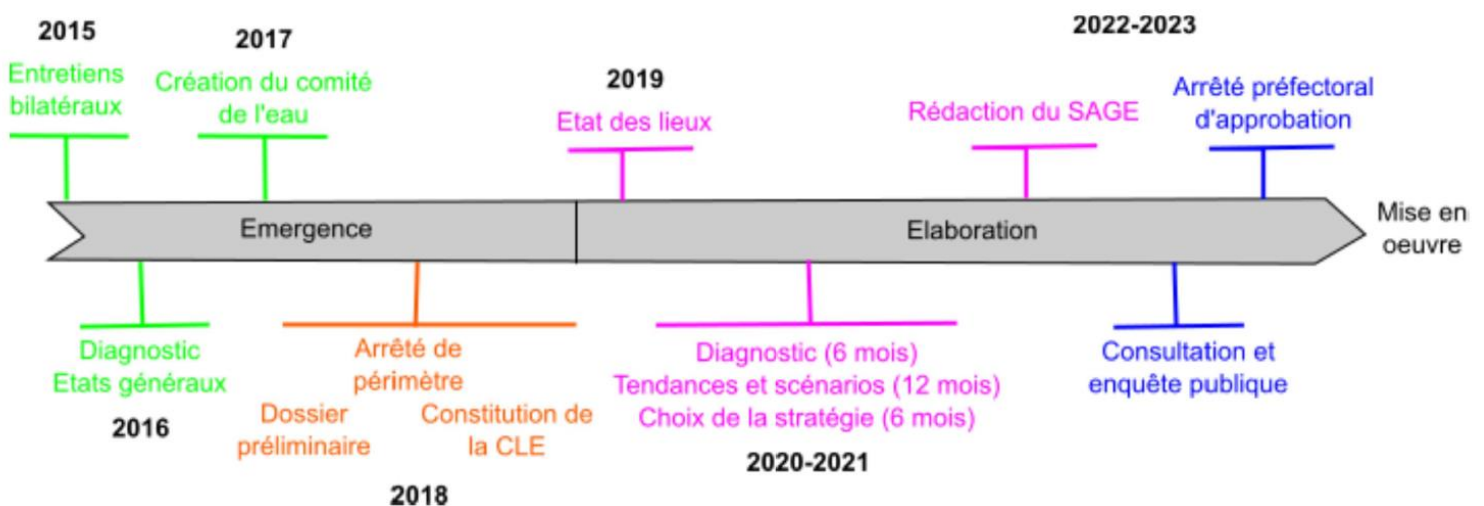


Figure 4. Calendrier prévisionnel des phases d'émergence et d'élaboration du SAGE Creuse



18 rue Soyouz
Parc ESTER Technopôle
87068 LIMOGES
Tél : 05 55 06 39 42

www.eptb-vienne.fr